

Rapport prises de parole
Conseil Municipal du 20 juin 2022
 Bureau des élus du groupe de la minorité

N°	Délibération - décisions	Prises de parole Noms des élu.e.s	Commentaires	Votes des élu.e.s du groupe
	<u>Mot d'introduction</u>	<u>Richard ROUXEL</u> :	<p>- Merci M. Le Maire pour vos mots. Je voudrais remercier l'ensemble des conseillers municipaux. J'ai forcément la gorge un peu nouée. C'était une expérience unique et cette élection était vraiment singulière. Elle nous a fait comprendre qu'il y avait des priorités, pour certains qui ont été confrontés à cette maladie, on a vu qu'elle nous rendait extrêmement modeste et vulnérable. On ne savait pas grand chose, on était mal équipés, on ne savait pas où on allait.</p> <p>- Merci aussi aux agents de la collectivité, à notre assistante, avec qui on a travaillé. Un mot également pour le groupe qui m'a accompagné, c'est vrai je retiendrai notamment la question de la fusion car c'est quelque chose qui est profondément ancré en moi, fédérer des énergies, passer outre quelques antagonismes pour regarder ce qui nous rassemble et nous rapproche.</p> <p>- Ces 2 ans étaient un exercice palpitant, on a eu l'occasion de s'exprimer et je voudrais vous en remercier car on a toujours eu l'occasion de dire les choses dans le respect des personnes et de dire profondément et intégralement les choses.</p> <p>- Je remercie une nouvelle fois les concitoyens qui à l'époque nous avaient fait confiance. Nous essayons de les représenter avec le souci permanent du service public et de l'intérêt général. Je voudrais remercier aussi les citoyens qui nous interpellent régulièrement. Je voulais vous remercier d'avoir rendu possible le débat d'idées. L'idée c'est d'aboutir et d'aller vers des choses concrètes et vers leur réalisation et c'est sur ce que nous débattons le plus souvent. On a tous le souci d'offrir une ville + désirable demain, plus attirante et qui sorte de ses difficultés qui sont réelles et qui prennent confiance en elle et prennent conscience de ses atouts.</p> <p>- L'émotion me gagne, c'est difficile, le défi est formidable pour vous tous. Je sais aussi qu'un autre défi important m'attend, c'est tout simplement l'appel professionnel qu'on attend pas toujours aussi vite et qui ne se fait pas toujours dans la bonne temporalité et dans le bon</p>	

		<p>espace géographique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nos interpellations, nos taquineries, nos débats, nos échanges parfois vifs, ont toujours été respectueux. A vous tous, je voulais vous adresser un grand merci. Je retiens surtout qu'ils ont été respectueux des personnes, des personnes qui me manquent déjà, vous me manquez déjà tous. - Je me suis attaché aux concitoyens, à vous-même et chacun d'entre vous. J'ai toujours à l'esprit ces mots de Camus « Il y a dans les hommes + de choses à admirer que de choses à mépriser » donc je crois qu'il faut profondément aimer les gens même les plus pénibles parfois. - Merci aussi pour nos apartés car c'est dans nos apartés qu'on en arrive à croire non seulement à la démocratie locale mais aussi dans la capacité de l'homme et de la femme à agir vraiment dans l'intérêt général et dans la capacité de cette ville à s'élever et à être reconnue au niveau où elle mériterait d'être connue et à laisser une place à chacun de nos concitoyens. - Je vous souhaite très sincèrement bonne chance, nous partageons tous un sens de l'engagement, je ne peux que vous admirer parce que je sais combien vous sacrifiez aussi vos vies personnelles et sociales. Je continuerai à vous suivre à distance, je serai vigilant, je ne sais pas comment je vous ferai part de mes observations mais en acteur responsable. - Construisez, avancez s'il vous plaît, agissez tous même si c'est compliqué, essayez de dépasser les postures. - Tout simplement, Vive Saint-Brieuc ! Merci. 	
<p>1</p> <p><u>Comptes de gestion du Trésorier Principal de Saint-Brieuc Municipal - Budget principal Ville et budgets annexes – Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCLARE que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2021 pour le budget principal de la Ville et</p>	<p><u>Boris GUILLOU :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mon propos sera commun sur les 3 premières délibérations. - Concernant les comptes de gestion qu'on nous demande d'approuver ainsi que les comptes administratifs, je n'avais pas trop étudié le dossier de séance avant vendredi même si j'ai assisté aux commissions. J'ai été surpris qu'ils ne soient pas joints aux délibérations, je les avais demandés en amont et je les ai reçus cet après-midi à 16h, c'est donc un peu court pour les analyser. Sans ces 	<p><u>7 CONTRE</u></p>

Corentin POILBOUT :

bien que vous avez une priorité sur les voies douces.

- Sur la mise aux normes incendie et des bâtiments on est entre 1 % et 28 %..les projets structurants 47 %..

- Vous avez donné la priorité à des investissements pour montrer votre tendance et vos orientations politiques.

- Je ne sais pas si ce budget sera pour vous celui de la référence ou de la négligence, en tout cas pour les briochins il ne sera pas celui de effervescence.

- Sur le taux de réalisation, il est certes mieux mais rien d'extraordinaire et encore faut-il savoir comment l'analyser. Il y a une réalité, il y a eu des budgets supplémentaires, des décisions modificatives qui ont permis d'adapter la réalité de ce que vous étiez en capacité de faire et ce qui a un impact très direct sur le taux de réalisation.

- Sur le niveau d'endettement passé, il a été énorme oui car les projets qui étaient partagés par tous, y compris le groupe de la minorité précédente, (projet TEO et projet PEM) sont responsables dans la majorité de ce taux d'endettement record. D'ailleurs au cours de la campagne précédente, on pensait que Saint-Brieuc n'avait plus le temps d'attendre et qu'il fallait un certain nombre de projets structurants. M. le Maire m'indiquait aussi qu'on pouvait être imaginatifs et mobiliser de nouveaux financements notamment à travers les fonds européens, on les attend.

- Sur l'amélioration de la situation des parkings , même si elle reste inquiétante, il y a aussi la réalité de Gouédic qui a ré ouvert, ce qui a pu avoir un impact.

- Il ne faudrait pas que votre trajectoire soit celle du renoncement car encore une fois Saint-Brieuc n'a plus le temps d'attendre.

3	<p><u>Budget annexe des parkings - Compte administratif – Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le compte administratif du budget annexe des parkings pour l'exercice 2021, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>			<u>7 CONTRE</u>
4	<p><u>Budget annexe des Pompes funèbres - Service extérieur - Compte administratif - Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le compte administratif du budget annexe des Pompes funèbres – service extérieur pour l'exercice 2021, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>			<u>7 POUR</u>
5	<p><u>Budget annexe des Pompes funèbres - Crématorium – Compte administratif - Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le compte administratif du budget annexe des Pompes funèbres – Crématorium pour l'exercice 2021, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>	<u>Boris GUILLOU :</u>	- Nous voterons pour, j'ai eu le temps de regarder les documents, la mécanique est connue.	<u>7 POUR</u>
6	<p><u>Cadrage Politique de l'Habitat - Stratégie Politique de l'habitat et renouvellement urbain</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE la lecture de la stratégie en matière d'habitat et de renouveau urbain.</p> <p>APPROUVE la stratégie de sobriété foncière, comme moyen de reconstruire la Ville sur elle-même.</p>	<u>Richard ROUXEL :</u>	<p>- C'est le SCOT qui sera le chapeau. On est là sur un travail ardu et pragmatique. Nous avons eu un échange de même nature au sujet de la stratégie commerciale. Je le redis nous attendons les actes. J'ai entendu un propos tour à tour ésotérique quasi lyrique avec des phrases en longueur sans ponctuation. On ne pourra pas durablement se cacher derrière des mots.</p> <p>- Il y a des choses que l'on va partager, des projets qui ont déjà été soumis et on ne peut être que d'accords. La place du vélo certes mais tout le monde n'aura jamais les moyens de vivre en centre-ville.</p>	<u>7 ABSTENTIONS</u>

	<p>APPROUVE la nécessité de formaliser dans les travaux de construction des documents de planification urbaine (SCOT, PLUi) que la reconstruction de la Ville sur elle-même est privilégiée, conformément à la loi Climat et Résilience.</p> <p>AUTORISE Monsieur Le Maire à mobiliser l'ensemble des outils opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie urbaine et de développement de l'habitat dans le cadre d'une intervention axée sur le renouvellement urbain et la densification en centre-ville.</p>	<p>Raphaël LE MEHAUTE :</p>	<p>- Je ne sais pas quoi en penser, je vous fais confiance. J'attends qu'on passe la seconde. On jugera sur les actes et je les attends.</p> <p>- De quoi parle-t-on exactement ? Car il y a beaucoup de lyrisme. Ça ressemble à des synthèses d'études qui renvoient à de nouvelles études qui sont en cours. Mais quand est-ce que ça commence ? Quand est-ce que les briochins vont voir le début de quelque chose sur le logement ?</p> <p>- Vous nous dites que c'est par l'urgence sociale, l'urgence démocratique et l'urgence climatique que vous allez faire en sorte que la valorisation de l'habitat en cœur de ville va se développer. Oui il faut rendre la ville + attractive par le logement en centre ville, des logements qui accueillent des populations avec un pouvoir d'achat + élevé et ne pas avoir peur de cela.</p> <p>- Il fait aussi lutter contre l'habitat insalubre, quelles sont les actions qui ont été conduites ? Combien de logements ont été déclarés insalubres ? De sortes que les propriétaires soient conduits à céder leurs biens pour permettre une restructuration et permettre le renouvellement urbain en centre ville à moindre coût.</p> <p>- On partage ce que vous dites mais quand est-ce que vous commencez ?</p>	
7	<p><u>Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Saint-Brieuc - Modification de la composition de la Commission locale</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>PREND ACTE de la nécessité pour Saint-Brieuc Armor Agglomération de modifier la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la Ville de Saint-Brieuc.</p> <p>PROPOSE de modifier la composition de la CLSPR, sur le point suivant : « Au maximum 5 représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine »</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

	<p>- M. Max GRAMMARE, ancien délégué départemental adjoint de la Fondation du Patrimoine est remplacé par M. René FOLLEZOU, nouveau délégué départemental adjoint de la Fondation du Patrimoine (suppléant : M. Bernard BELORGEY, délégué départemental de la fondation) ;</p> <p>- M. Georges LEMOINE, responsable technique de TIEZ-BREIZ est remplacé par M. Philippe PERRON, administrateur chez TIEZ-BREIZ (suppléant : M. Gérard LENAIN, Président de l'association est remplacé par Mme Anne BRASSELET, administratrice chez TIEZ-BREIZ ;</p> <p>- Mme Catherine HESRY, directrice de l'association Patrimoines de Bretagne est remplacée par Mme Claire LUCAS, directrice de l'association Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques de Bretagne (suppléant : Mme Alexane TROLLE-PAPET, chargée de développement patrimoines et tourisme de l'association).</p>			
8	<p><u>Acquisitions et cessions immobilières - approbation du bilan annuel 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>PREND ACTE du bilan annuel 2021 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville, annexé à la présente délibération.</p> <p>APPROUVE le bilan annuel 2021 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville qui sera annexé au compte administratif 2021.</p>			<u>7 POUR</u>
9	<p><u>Bibliothèque sonore de Saint-Brieuc et des Côtes d'Armor - Association des Donneurs de voix - Version audio du Griffon - Convention de partenariat</u></p> <p>Le conseil municipal</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>APPROUVE les termes de la convention ci annexée.</p> <p>AUTORISE le Maire à signer ladite convention.</p>			
10	<p><u>Aide au repérage des enfants soumis à l'obligation d'instruction de 3 à 16 ans - Convention Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole et Direction des services départementaux de l'éducation nationale</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes des conventions passées entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Armorique, portant sur l'aide au repérage des enfants soumis à l'obligation d'instruction de 3 à 16 ans.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions et tous les documents s'y rapportant.</p>	Raphaël LE MEHAUTE :	- Est ce que vous avez une idée du nombre d'enfants scolarisés à domicile sur Saint-Brieuc ? Car il y a de plus en plus de parents qui choisissent de ne pas scolariser leurs enfants dans le secteur privé ou public. C'est une mission forte de préparation à la citoyenneté, faire en sorte que les enfants soient scolarisés et bénéficient de l'égalité des chances.	<u>7 POUR</u>
11	<p><u>Petite Enfance - Établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor et la Caisse Mutualité Sociale Agricole d'Armorique - Prestations de service 2022-2023</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement passées entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor, relatives aux prestations de service versées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour les établissements d'accueil du jeune enfant La Marelle, Le Cerf-volant et le Chat perché.</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement tripartites passées entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Armorique, relatives aux prestations de service versées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour les établissements d'accueil du jeune enfant La Balancelle et Le Carrousel.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions et tous les documents s'y rapportant.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en recettes au budget principal de la Ville.</p>			
12	<p><u>Centre Médico-Scolaire : répartition des charges de fonctionnement 2021- Conventions avec les communes de l'agglomération briochine</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes des conventions ci-annexées, à conclure avec les communes de l'agglomération briochine (Ploufragan, Trégueux, Langueux, Plédran, Yffiniac) impliquées dans le financement du Centre médico-scolaire, pour la refacturation des charges de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

13	<p><u>Personnel – Action sociale – Prise en charge de l’abonnement de bus</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de rembourser intégralement la carte de bus aux agents municipaux.</p> <p>DIT que le bénéfice du coupon de bus n'est pas cumulable avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'octroi d'une place (carte ou autorisation) de stationnement accordée par l'employeur sur les parkings municipaux ; - le forfait mobilités durables ; - l'aide sociale au titre des transports collectifs briochins ; - la prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail. <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville.</p>			<u>7 ABSTENTIONS</u>
14	<p><u>Personnel - Indemnités de fonctions itinérantes – Revalorisation des indemnités</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de l'actualisation comme suit les indemnités de fonctions itinérantes à compter du</p> <p>1er janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les agents du pôle ressource de la direction de l'action éducative, dont l'indemnité a été fixée à 210€ (délibération du 12 mai 2000), une revalorisation à 264€ ; - pour les responsables d'accueil de la direction de l'action éducative dont l'indemnité a été fixée à 113 € (délibération du 15 novembre 2021), une revalorisation à 120€. <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au</p>			<u>7 POUR</u>

	budget principal de la Ville.			
15	<p><u>Personnel - Tableau des Effectifs au 1er juillet 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE la création de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un poste de catégorie A, filière médico-sociale, dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, à temps complet ; - deux postes de catégorie C, filière administrative, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet ; - un poste de catégorie B, filière technique, dans le cadre d'emplois des techniciens, à temps complet. <p>DECIDE la transformation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un poste de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise en un poste de catégorie C, filière technique, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. 	<u>Richard ROUXEL</u> :	<p>- Il y a des créations nettes, certaines s'imposent effectivement, on le voit bien dans le cadre de l'évolution du service public mais il faut toujours être vigilant sur le chapitre budgétaire.</p> <p>- Pour moi ce tableau est extrêmement difficile à saisir, je comprends la mécanique mais il est complexe, cela est difficile à suivre. Nous allons nous abstenir, cela ne fait pas du tout obstacle aux projets qui se traduisent dans la transformation et la création de ces postes.</p> <p>- Nous avons fait également une demande d'avoir des tableaux de suivi régulier.</p>	<u>7 ABSTENTIONS</u>
16	<p><u>Tarifs – Mise à disposition des locaux communaux et des installations sportives municipales - Année scolaire 2022-2023</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ les tarifs 2022-2023 relatifs aux locations des salles municipales et des installations sportives municipales, tels que décrits dans l'annexe jointe à la présente délibération.</p> <p>DECIDE que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1er septembre 2022 et seront</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>valables jusqu'au 31 août 2023.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville.</p>			
17	<p><u>Pompes funèbres intercommunales de la région de Saint- Brieuc – Rétrocession d'une action pour l'entrée dans le capital d'une nouvelle commune</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>RETROCEDE à la commune de Lanfains une action de la société d'économie mixte locale Pompes funèbres Intercommunales de la région de Saint-Brieuc d'une valeur de 500 €.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>